

14ème législature

Question N° : 1128	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse >effectifs de personnel	Analyse > autorisations d'emplois. statistiques.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Réponse publiée au JO le : 07/08/2012 page : 4716		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2012 et 2015, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

Il n'est pas possible à ce stade de répondre à des questions écrites demandant des éléments chiffrés relatifs au PLF 2013. Ces éléments pourront être transmis après le dépôt par le gouvernement au Parlement du Projet de Loi de Finances 2013.